

N° 2023-040

ACQUISITION DE PARTS SOCIALES DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTERET COLLECTIF ANTROPIA

L'an deux mil vingt-trois, le 15 mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. VIBERT Christian est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, ASTIER Fabienne, CHAMOUSSIN Bernadette, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mme BERARD Patricia qui donne pouvoir à Mme VILLIEN, CHENU Azélie qui donne pouvoir à M. DUC, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie

MM. BOUTY Georges qui donne pouvoir à M. DUCOGNON, MARCHAND-MAILLET Thierry qui donne pouvoir à M. Favre, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Absents : 8

Le Président rappelle l'objet social d'Antropia consistant à contribuer au développement durable et œuvrer pour l'intérêt collectif par :

- La vente d'objets de seconde main et d'artisanat local ;
- La collecte de dons d'objets ;
- La sensibilisation tout public au développement durable et à la médiation culturelle ;
- La mise à disposition d'espaces pour la tenue d'ateliers, d'expositions, de réunions et conférences dont les thèmes rentrent dans les valeurs de la coopérative ;
- L'organisation ponctuelle d'évènements et spectacles.

Afin d'accompagner sur long terme, ce projet coopératif en phase avec ses compétences en matière de développement durable, La COVA souhaite être associée au capital de la société coopérative, au même titre que d'autres intercommunalités de Savoie.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du mardi 7 février 2023,

Vu l'avis favorable de la commission de finances du 8 février 2023,

Il est proposé d'acquérir 50 parts sociales d'une valeur nominale de 100€ de la société coopérative d'intérêt collectif Antropia, pour un montant de 5 000€.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

FAIT ET DELIBERE LE 15 MARS 2023

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

